



## Plan étudiants : les missions des deux profs principaux de terminale précisées

Plan étudiants : les missions des deux profs principaux de terminale précisées : Le ministère de l'Education nationale va publier un vademecum pour clarifier les nouvelles missions des professeurs principaux de terminale dans le cadre de la mise en place du Plan étudiants. La ministre de l'Enseignement supérieur Frédérique Vidal présentait le 30 octobre dernier le Plan étudiants, une série de mesures destinées à améliorer l'orientation des bacheliers dans l'enseignement supérieur. Parmi ces mesures, la ministre a notamment évoqué la désignation de deux professeurs principaux dans chaque classe de terminale. Selon l'AEF, le ministère de l'Education nationale va envoyer un vademecum aux chefs d'établissements afin de mieux définir les nouvelles missions de ces professeurs. Deux profs principaux dès le mois de décembre

D'après ce document, les deux professeurs principaux seront nommés « dès le mois de décembre 2017 ». Ils seront, entre autres, chargés d'aider les lycéens à construire leur projet pédagogique, recueillir leurs vœux d'orientation pour en faire part au conseil de classe, et leur expliquer le fonctionnement de la nouvelle plate-forme d'affectation dans le supérieur, qui remplacera APB en 2018. Ils devront également coordonner la rédaction de Fiches Avenir, des documents de synthèse des vœux d'orientation des lycéens, qui seront transmis au chef d'établissement, puis aux établissements d'enseignement supérieur concernés. Ils seront aussi chargés de préparer avec leurs élèves les deux semaines de l'orientation organisées en terminale, dont la première aura lieu au mois de novembre. Des formations pour les profs sur le nouvel APB D'après l'AEF, « des formations académiques pour les professeurs principaux sont prévues » sur le fonctionnement du nouvel APB. Le vademecum précise également le rôle des conseils de classe de terminale dans l'orientation des élèves. Le conseil de classe du premier trimestre devra rendre, après des échanges avec les professeurs principaux et les psychologues, un avis et des recommandations sur les projets de chaque élève, sur « un document interne à l'établissement ». Puis, au deuxième trimestre, le conseil devra examiner les vœux des élèves et contribuer aux avis portés sur ceux-ci par le chef d'établissement. Ces avis seront ensuite transmis aux établissements d'enseignement supérieur. Des mesures accueillies prudemment Lors de leur présentation en octobre, ces mesures de renforcement du rôle du lycée dans l'orientation des élèves avaient reçu un accueil mitigé. « Ces mesures nous semblent insuffisantes. Surtout, elles viennent beaucoup trop tard dans le cursus. On ne construit pas un projet d'orientation en terminale ; c'est dès la 3e qu'il faut en parler », avait estimé Liliانا Moyano, présidente de la FCPE, dans le Monde. De son côté, Philippe Tournier, secrétaire général du SNPDEN, avait soulevé le problème de l'affectation de deux professeurs principaux dans une seule classe de terminale. « Deux professeurs principaux, c'est une avancée importante. Mais où les trouver? On peine déjà à désigner un professeur principal pour chaque classe, particulièrement en terminale, car beaucoup d'enseignants sont un peu effrayés par la responsabilité qui leur revient », avait-il souligné.